

Commission permanente du 13 juillet 2017

La Région investit pour développer les TER vers le Luxembourg

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce jeudi 13 juillet 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a approuvé plusieurs opérations visant à développer les capacités de transport ferroviaire vers le Luxembourg, au travers d'actions sur son parc de matériel roulant TER. La Région Grand Est, Autorité Organisatrice des Transports (AOT) ferroviaires régionaux, entend répondre efficacement aux besoins de ses territoires en améliorant la qualité de service pour les usagers.

La Région Grand Est fait de l'accompagnement de la mobilité régionale, interrégionale et transfrontalière une priorité. La collectivité est ainsi engagée dans une démarche de renforcement de son parc de matériel roulant ferroviaire.

Pour mener à bien cette démarche, les deux opérations suivantes ont été approuvées ce jour :

- **Équipement « Bi-Standard KVB/ERTMS Baseline 3 » de la flotte d'automotrices TER 2N NG affectées aux dessertes vers le Luxembourg**

La Région apporte des réponses très particulières aux enjeux liés aux déplacements et à la mobilité transfrontalière. Afin d'assurer la continuité des dessertes entre la France et le Luxembourg, la Commission permanente du 25 novembre 2016 avait décidé de financer les études d'intégration du Système européen de surveillance du trafic ferroviaire (ERTMS) sur les 25 automotrices TER à 2 niveaux (TER 2N NG) qui effectuent les liaisons vers le Luxembourg. Ces études d'équipement bi-standard KVB/ERTMS Baseline 3 d'un montant de **6,3 M€** sont réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF. Elles seront achevées dès septembre prochain.

Afin de poursuivre le projet, la Région a décidé ce jour, de financer la phase 2 pour un montant évalué à près de **5,5 M€**. Il s'agit de réaliser le prototype et l'homologation de l'équipement bi-standard KVB/ERTMS Baseline 3 de la première automotrice de série. Cette phase d'une durée de deux ans, réalisée sous maîtrise d'ouvrage SNCF Mobilités, comprend notamment les essais sur deux automotrices et l'ensemble des démarches de certification auprès de l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire français (EPSF) et l'Administration des Chemins de Fer luxembourgeois (ACF).

A l'issue de cette phase 2, le système ERTMS pourra être déployé sur l'ensemble du parc TER 2N NG, indispensable pour assurer la continuité des circulations de trains vers le Luxembourg. Pour sa réalisation, ce programme bénéficie également de financements européens.

- **Renforcement de la flotte d'automotrices TER 2N NG**

Pour répondre à la forte progression des besoins de déplacements transfrontaliers vers le Luxembourg d'environ 10 % par an, et aux difficultés rencontrées dans les trains en période de pointe, la Région a décidé de renforcer sa flotte d'automotrices via une opération de transfert de matériel unique en France par son ampleur, nécessitant des échanges de matériels roulants entre trois Régions : Centre – Val de Loire, Pays de la Loire et Grand Est.

Un protocole d'engagement prévoit ainsi que l'ensemble des 12 automotrices TER 2N NG que possède la Région Centre – Val de Loire seront transférées à la Région Grand Est d'ici 2022. En échange, la Région Grand Est et la Région des Pays de la Loire transféreront un total de 24 automotrices ZGC à la Région Centre – Val de Loire. Cette opération, qui se déroulera entre 2018 et 2022, va permettre la création de **2 600 places supplémentaires** pour le TER Grand Est, et répondre ainsi à la demande de déplacements vers le Luxembourg. Avec les 12 rames TER 2N NG à 4 caisses ainsi acquises, **la Région Grand Est augmentera de 64 %, d'ici 2022, sa flotte de trains aptes à desservir le Luxembourg**, aujourd'hui constituée de 25 rames à trois caisses.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr